



Union Syndicale de l'Intérim Cgt

Montreuil, le 9 novembre 2011

COMMUNIQUÉ

Depuis plus de 40 ans, la CGT de l'Intérim conduit un travail de fond dans la construction d'un véritable statut de tous les salariés du travail temporaire.

Dans ce cadre, les problématiques et les enjeux de la santé et de la sécurité au travail ont été et sont toujours au cœur des préoccupations de la CGT.

C'est ainsi qu'un accord a été obtenu en 2002 sur ces sujets dans la branche du Travail Temporaire.

La Sécurité Sociale (branche AT/MP) a également réalisé un travail important sous l'impulsion des mandatés de la CGT, visant à organiser la prévention des risques pour les salariés intérimaires dans les entreprises utilisatrices et dans les entreprises de travail temporaire.

Depuis plusieurs mois, l'USI-CGT réclame fortement la réouverture de négociations au niveau de la branche, pour l'amélioration de la Santé et la Sécurité au Travail, particulièrement pour les travailleurs intérimaires qui se trouvent être parmi les plus exposés dans notre pays.

A l'initiative de l'USI-CGT, cette demande de négociations a été faite au PRISME (patronat de la branche) par toutes les Organisations Syndicales.

En amont, et depuis plusieurs mois, des échanges et des travaux ont été effectués sous forme de colloque, de rencontres et de réunions, avec de nombreux interlocuteurs (CARSAT, CPNSST, Initiatives Régionales, PRISME, etc.)

L'ouverture officielle des négociations a été finalement obtenue mi-septembre, et inscrite au calendrier 2012 de la Commission Mixte Paritaire, pour une ouverture des négociations à la fin du 1^{er} trimestre 2012. Cette étape est franchie, l'ouverture des négociations est acquise.

Pour l'USI-CGT, l'heure n'est donc plus à des rencontres ou tables rondes mêlant divers acteurs, avec pour objectif l'analyse des situations à partir de constats, mais bien l'ouverture de négociations sérieuses sur ce sujet, obligeant le PRISME à assumer ses responsabilités et permettant d'obtenir des avancées concrètes pour les salarié-e-s.

Suffisamment d'analyses, de rapports et de constats ont été faits depuis des années.

Des accidents graves, mortels trop souvent, des maladies professionnelles non reconnues, frappent des travailleurs de la branche chaque mois.

L'USI-CGT demande au PRISME d'avancer le calendrier de la négociation Santé et Sécurité au Travail prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2012, dès le mois de janvier. Il y a là une véritable urgence.

Philippe TIXIER
Secrétaire Général.

USI-CGT

Case 460 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex ☎ 01 48 18 84 16 - Fax 01 48 18 82 59
Courriel : contact@usi.cgt.fr - Site Internet : www.usi.cgt.fr